

# Règlement du concours

## QUI PEUT PARTICIPER ?

---

Les élèves des classes de **1ères** ou **Terminales** des lycées français et de toutes filières.

## LES CONTACTS AVEC LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

---

Prenez **contact** avec le **délégué régional** des Olympiades qui vous conseillera et vous aidera dans les démarches et à chaque étape de ce travail.

(liste des délégués sur <http://www.olympiades-chimie.fr>)

## L'INSCRIPTION DU CORRESPONDANT ET DU TITRE DU PROJET

---

L'inscription est validée lorsque le nom du correspondant et le titre du projet sont tous les deux enregistrés. Le titre du projet pourra être modifié à volonté.

Le correspondant doit s'inscrire **le plus tôt possible** dès le début de l'élaboration du projet (aller à la rubrique inscription), et **si possible avant le 15 octobre**

La limite administrative est fixée au **15 décembre**.

L'inscription est effectuée par un élève, ou un professeur ou tout autre personne qui suit le projet.

Ce correspondant s'engage à répondre aux demandes de l'équipe d'encadrement des Olympiades ou du jury et à répercuter les informations à l'ensemble des élèves du groupe.

En s'inscrivant, le correspondant du projet **autorise les ONC à conserver, exploiter, modifier et diffuser tous les documents** déposés sur le site officiel des Olympiades ou que le groupe candidat utilise pour le concours.

Le correspondant doit donc s'assurer des droits d'utilisation des documents déposés, en particulier si certains éléments sont repris sur des sites bénéficiant de la protection intellectuelle.

## LES MEMBRES DU PROJET

Le correspondant du projet invite les autres membres du projet (tous les élèves) à s'inscrire dans la fenêtre du site "Gérer les membres du projet" en inscrivant leur adresse électronique. Un mail d'invitation à rejoindre le projet leur est automatiquement envoyé. Le correspondant peut envoyer une relance aux membres qui n'ont pas répondu.

Les membres du projet ont accès au site complet du projet mais ne peuvent procéder à aucune modification ni téléchargement.

## LES CONTACTS AVEC LE JURY

---

Un membre du **jury national** prendra contact avec le correspondant et vous aidera à définir votre projet en accord avec le délégué régional des Olympiades. Ces contacts se feront par la suite à une fréquence que vous définirez d'un commun accord.

## DÉPÔTS DES DOCUMENTS SUR LE SITE

---

A la suite de l'inscription, un espace vous est attribué sur le site du concours.

L'accès à cet espace se fait par identifiant et mdp. L'identifiant est l'adresse électronique du correspondant qui peut seul compléter le site, modifier les informations déjà déposées et téléverser des documents. Les membres du projet y ont accès sans possibilité de modification.

Vous devrez déposer sur le site un argumentaire et des documents (max 8 Mo) qui permettront au jury de prendre pleinement connaissance de l'opération de communication. Vous pourrez à tout moment ajouter ou enlever des documents ou les modifier jusqu'à une date limite proche de celle du concours national.

La qualité de ces documents respectera les formats suivants : textes, photos, schémas, en .pdf ou jpg - présentations aux formats .odp ou .ppt.

Si vous le souhaitez, vous pourrez mettre des liens vers des documents plus lourds, comme des vidéos, déposés sur des sites privés ou publics.

Leur variété devra susciter l'intérêt ; on doit pouvoir prendre connaissance du projet en une dizaine de minutes et mesurer l'impact de l'opération auprès du public ciblé.

Les éléments déposés sur le site permettront au jury d'opérer la sélection des groupes retenus pour le concours national.

Si certains fichiers dépassent la taille maximale autorisée, ils peuvent être déposés sur un site privé ou public, sur le site de l'établissement scolaire ou sur les réseaux sociaux. Un lien sera alors placé sur le site du projet vers ce document.

## L'ACTION DE COMMUNICATION

---

**Mettre en œuvre cette action si possible avant le concours national.**

## LE CONCOURS NATIONAL

---

Si le projet est retenu lors de la présélection, le groupe désigne les **deux élèves** qui défendront le projet lors du concours national.

Ces deux élèves présenteront à Paris l'Action de communication et la manière dont elle a été élaborée en justifiant les choix.

## LA VIDEO DE PRESENTATION DE L'ACTON DE COMMUNICATION

Les groupes sélectionnés devront déposer sur site une **vidéo** de 2 minutes maximum au format mp4 de présentation de leur Action de Communication qui pourra être diffusée lors de la remise des prix et de différentes manifestations, et placée sur le site facebook des Olympiades. Le jury se réserve le droit de demander aux candidats des modifications de leur vidéo de présentation dans l'urgence si celle-ci ne donne pas entière satisfaction.

Cette vidéo sera créée avec une définition suffisante pour être projetée sur grand écran pour la remise des prix ; toutefois une version allégée de moins de X MO servira dans les échanges avec le jury. Elle sera déposée sur un site de transfert gratuit ou sur un site privé.

Nous invitons donc les élèves à saisir tout au long de l'année des rushes au cours des différentes étapes d'élaboration du projet en vue de la réalisation de cette vidéo.

Exceptionnellement, pour l'année 2019, année de la chimie, une version de cette vidéo en langue anglaise sous-titrée en français sera préparée pour être diffusée lors des Olympiades internationales de chimie de juillet 2019.

## LE JURY

Le jury constitué de scientifiques, d'industriels et de spécialistes de la communication de la chimie classera les projets selon des critères tels que :

- **pertinence du sujet choisi**
- **adéquation des propos au public visé**
- **impact médiatique des opérations menées**
- **mise en évidence du rôle positif de la chimie**
- **justesse des informations scientifiques et techniques**
- **qualité de l'expression écrite et orale dans les documents**
- **qualité des documents**

## LES PRIX

---

Les deux élèves et un professeur des groupes retenus lors de la présélection seront invités à la remise des prix le **5 avril 2019** où les résultats du concours national seront proclamés. Ils recevront un diplôme de participation pour l'ensemble du groupe.

Deux groupes au moins seront primés à l'issue du concours national.

## LE CALENDRIER

---

Inscription des correspondants de projet si possible avant le 15 octobre 2018.

15 décembre 2018 : date limite d'inscription

7 mars 2019 : fin de dépôt des documents pris en compte pour la présélection

mi-mars 2019 : publication des résultats de la présélection

22 mars 2019 : date limite de dépôt de la vidéo de présentation du projet

jeudi 5 avril 2019 : concours national

vendredi 5 avril 2019 : remise des prix du concours national à la BNF